

214C2714
FR0000061087-DIV34

24 décembre 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général) :

Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

SA HENRI MAIRE

(Euronext Paris)

- 1- Le 24 décembre 2014 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société Groupe Boisset envisage de déposer visant les actions de la société HENRI MAIRE¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les actions HENRI MAIRE sont applicables.

- 2- La suspension de la cotation des actions de la société HENRI MAIRE est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 24 décembre 2014 par la société HENRI MAIRE.